



Lorsque des symptômes associés au COVID19 apparaissent dans le milieu scolaire :

- L'élève du préscolaire ou du primaire présentant des symptômes doit être isolé dans une pièce prévue à cet effet et porter un masque de procédure. Le membre du personnel présentant des symptômes doit quitter le milieu de travail.

NOTE : _____

- Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève du préscolaire ou du primaire présentant des symptômes le temps que son parent vienne le chercher.

NOTE : _____

- Les objets personnels de l'élève du préscolaire ou du primaire qui a des symptômes devraient être remis aux parents dans un sac de tissu ou de plastique.

NOTE : _____

- Le membre du personnel doit porter des gants et un survêtement (blouse) en plus du masque de procédure et de la protection oculaire.

NOTE : _____

- Une fois que l'élève du préscolaire ou du primaire ou le membre du personnel présentant des symptômes est parti, la pièce, les surfaces et les objets touchés par l'élève ou le membre du personnel doivent être désinfectés.

NOTE : _____

- Le membre du personnel doit retirer les gants, la protection oculaire, le masque de procédure et la blouse de façon sécuritaire dans la pièce et en disposer sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis jeter l'équipement à usage unique. Se laver les mains immédiatement après.

NOTE : _____

- Les équipements de protection individuelle réutilisables (ex. : protection oculaire) sont désinfectés avec un produit adapté à l'équipement.

NOTE : _____

- Les parents des élèves du préscolaire ou du primaire du groupe de l'élève affecté, le membre du personnel responsable de l'isolement et l'éducateur ou l'enseignant de ce groupe, doivent contacter le numéro 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes de la Direction de la santé publique.

NOTE : _____

